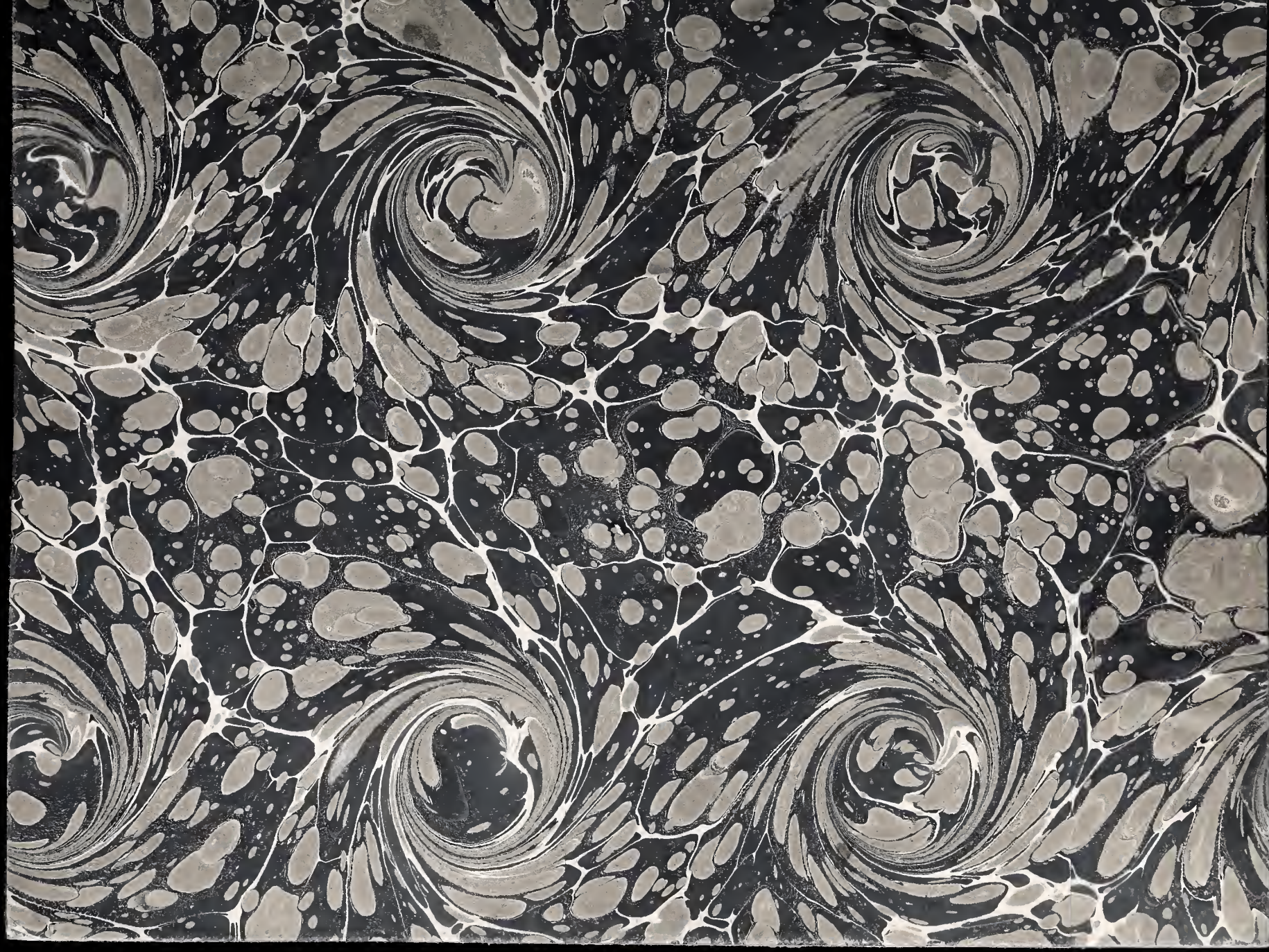

Case
F
39
.328
no.21

· Wirth 1755

ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui autoriſe le ſieur de la Rochette, prépoſé à la liquidation des papiers du Canada, à payer aux particuliers dénommés dans l'état annexé à la minute du préſent arrêt, les ſommes pour leſquelles chacun d'eux y eſt compris, & ce, en Reconnoiſſances, garnies de trois Coupons d'intérêts ſeulement.

Du 14 Octobre 1767.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROI s'étant fait repréſenter l'arrêt rendu en ſon Conſeil le 29 juin 1764, par lequel en ordonnant la liquidation des Lettres de change & Bil-

lets de monnoie du Canada, il auroit par l'article VII dudit arrêt, permis aux différens porteurs desdits papiers, de remettre des Mémoires de représentations sur les réductions qu'ils pourroient avoir supportées, & auxquelles ils prétendroient ne devoir pas être assujettis, & auroit Sa Majesté commis les sieurs de Fontanieu, Conseiller d'Etat ordinaire; d'Aine & de Vilevault, Maîtres des Requêtes, à l'effet de recevoir & examiner lesdits Mémoires, pour, sur leur avis, y être statué par Sa Majesté, ainsi qu'il appartiendroit. A quoi voulant pourvoir : Vu lesdits Mémoires, l'avis desdits sieurs Commissaires : Ouï le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que par le sieur de la Rochette, prépposé à la liquidation des papiers du Canada, il sera payé à ceux desdits particuliers, qui sont dénommés dans l'état annexé à la minute du présent arrêt, & dont une expédition en forme lui sera remise, les sommes pour lesquelles chacun d'eux y est compris, montant en totalité à *Douze cents quatorze mille six cents quarante-trois livres seize sous six deniers ;* & ce, en Reconnoissances, garnies de trois Coupons d'intérêt seulement, dont le premier écherra le 1.er janvier 1769. Veut Sa Majesté que ledit sieur de la Rochette, en rapportant des quittances en bonne forme desdits payemens, en demeure bien & valablement déchargé : Et sera le présent arrêt, imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. FAIT au

27-2088

Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau le quatorze octobre mil ſept cent ſoixante ſept.

Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.
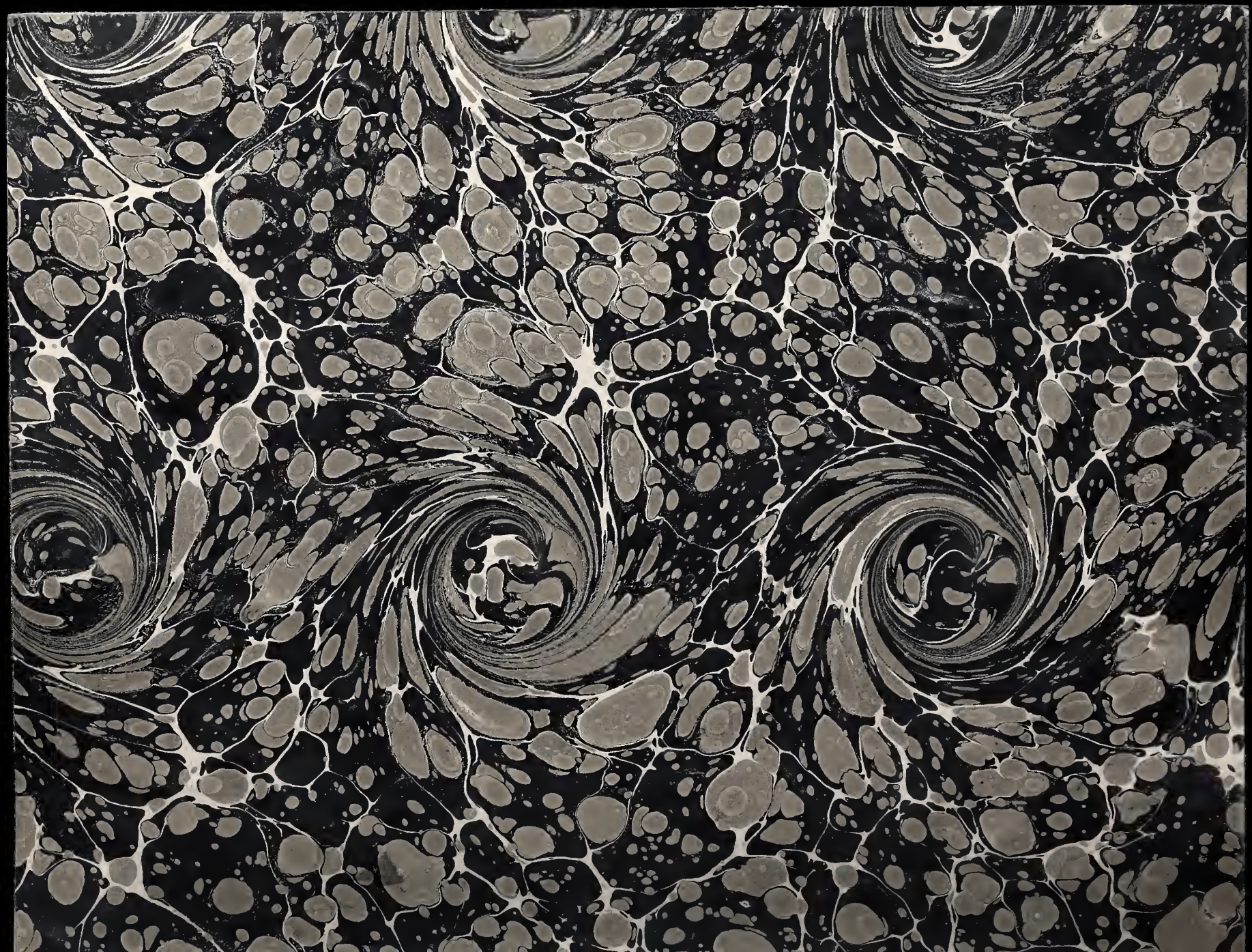
A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1767.